



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

Le 1<sup>er</sup> juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ  
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH  
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

**Excusés :**

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

**Absente :**

Mme Christel NORMAND

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

*Pour la délibération n°2021-074, Mme Sylvie MORAND est excusée ; Mme Hélène MAVÉRAUD et Mme Lætitia GUTH sont absentes. On compte alors 24 présents, 6 excusés et 3 absentes.*

*Pour les délibérations n°2021-075 et n°2021-076, Mme Sylvie MORAND est excusée ; Mme Hélène MAVÉRAUD est absente. On compte alors 25 présents, 6 excusés et 2 absentes.*

*Pour les délibérations n°2021-077 à n°2021-081, Mme Sylvie MORAND est excusée. On compte alors 26 présents, 6 excusés et 1 absente.*

## Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal

- Points soumis au vote :

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 2021-074 Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée
- 2021-075 Désignation des délégués de la Commune au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
- 2021-076 Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château
- 2021-077 Désignation du représentant de la Commune à l'antenne Pont-Châtelaine de l'Université permanente de Nantes

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 2021-078 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2021-079 Création de postes d'agents contractuels
- 2021-80 Versement à un agent d'une aide accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPP)

### **FINANCES**

- 2021-081 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Lotissement communal La Chasselandière

### **CULTURE, ANIMATIONS**

- 2021-082 Détermination des tarifs pour la saison culturelle 2021/2022 du Carré d'argent
- 2021-083 Attribution de subventions de fonctionnement 2021 aux associations culturelles et de loisirs

### **VIE SCOLAIRE, ENFANCE**

- 2021-084 Conclusion d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

### **SPORT**

- 2021-085 Attribution des subventions de fonctionnement 2021 aux associations sportives
- 2021-086 Détermination d'une enveloppe financière destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
28/05/2021	2021-018	Confier à l'entreprise LANDAIS les travaux de rénovation en enrobé du parking de l'école du Chat Perché, pour un montant de 9 650€ H.T, soit 11 580€ TTC.	4
28/05/2021	2021-019	Valider l'avis de la commission MAPA de la Commune de Pont-Château, du 5 mai 2021 et attribuer le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école Charlie Chaplin. • Lot n° 1 « chauffage – fourniture – pose radiateurs » : entreprise ROQUET, pour un montant de 37 980,27 € H.T, soit 45 576.32 € T.T.C. • Lot n°2 « faux plafonds - plaques » : entreprise MARTINEZ, pour un montant de 34 304.20 € HT, soit 41 165.04€ TTC. • Lot n°3 « peinture » : entreprise B.H.D, pour un montant de 23 510 € HT, soit 28 212 € TTC.	4
1/06/2021	2021-020	Confier à la SAS LANDAIS l'entretien des chemins municipaux dits « chemin de Malnoë », « chemin de Ste-Marie », « chemin de la Noë», pour un montant de 21 818€ H.T, soit 26 181.60€ TTC.	4
23/06/2021	2021-021	Confier à l'entreprise MOINARD Yannick les travaux de couverture des anciens vestiaires du stade municipal du Landas, pour un montant de 6 792.31€ H.T, soit 8 150.77€ TTC.	4
23/06/2021	2021-022	Signer une convention avec la Ligue de football des Pays de la Loire et le District de football de Loire-Atlantique pour la mise à disposition du terrain de football synthétique et des équipements attenants, situés au complexe sportif du Landas, à Pont-Château ; pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.	5

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
23/06/2021	2021-023	Valider l'avis de la commission MAPA de la Commune de Pont-Château, en date du 16 juin 2021 et attribuer le marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie. • Lot n° 1 « Menuiseries extérieures » : ATLANTIQUE OUVERTURE, pour un montant de 86 796 € HT, soit 104 155,20 € TTC. • Lot n°2 « Porte automatique » : PORTALP, pour un montant de 7 300 € HT, soit 8 760 € TTC. • Lot n° 3 « Echafaudages » : FL SERVICES, pour un montant de 2 960 € HT, soit 3 552 € TTC. • Lot n°4 « Faux plafonds » : AISM, pour un montant de 3 321,15 € HT, soit 3 985,38 € TTC.	4
23/06/2021	2021-024	Valider l'avis de la commission MAPA de la Commune de Pont-Château, en date du 16 juin 2021 et attribuer à l'entreprise LANDAIS, le marché de travaux portant sur le Programme d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) 2021-2022 ; pour un montant de 219 570 € H.T, soit 263 484€ TTC.	4
23/06/2021	2021-025	Valider l'avis de la commission MAPA de la Commune de Pont-Château, en date du 16 juin 2021 et attribuer le marché de travaux d'aménagement du lotissement communal de la Chasselandière : • Lot n° 1 « Terrassement – voirie, avec variante (muret technique pour intégration coffret EDF et eau potable) : attribué à l'entreprise LEMEE, pour un montant de 131 997,40 € HT, soit 158 396,88 € TTC. • Lot n°2 « Assainissement » : attribué à l'entreprise LEMEE, pour un montant de 119 946,94 € HT, soit 143 936,33 € TTC.	4
23/06/2021	2021-026 à 2021-028	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8
23/06/2021	2021-029	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière du Prieuré.	8
23/06/2021	2021-030 à 2021-033	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8
23/06/2021	2021-034	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de St-Guillaume.	8
23/06/2021	2021-035 à 2021-037	Délivrer une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8
23/06/2021	2021-038	Renouveler une concession pour un emplacement situé au cimetière du Prieuré.	8

- **Points soumis au vote :**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-074 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à la plateforme des collectivités solidaires avec l'association SOS Méditerranée.
- > D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association SOS Méditerranée.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-075 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination d'un nouveau délégué titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De désigner M. Régis GANDON représentant titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De dire que les désignations, entérinées par la délibération n°2020-098, en date du 24 septembre 2020, restent identiques, à savoir M. Erwan TANNEAU, représentant titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, et M. Sébastien SOURGET et M. Sébastien COIRRE représentants suppléants.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-076 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE PONT-CHATEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des représentants de la Commune au conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château.
- > De désigner Mme Eliane RENAUT représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château.
- > De dire que les désignations, entérinées par délibération n°2020-058, en date du 10 juin 2020, restent identiques, à savoir Mme Sylvie MORAND, M. Stéphane MÉREL, M. Christian BURLOT, M. Sébastien SOURGET, M. Jonathan HERVÉ représentants de la Commune au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château

## **DÉLIBÉRATION N°2021-077 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ANTENNE PONT-CHATELAINE DE L'UNIVERSITE PERMANENTE DE NANTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination du représentant de la Commune au sein de l'antenne Pont-Châtelaine de l'Université permanente de Nantes.
- > De désigner M. Paul LONGATTE représentant de la Commune au sein de l'antenne Pont-Châtelaine de l'Université permanente de Nantes.

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-078 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 un poste d'attaché hors classe à temps complet.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-079 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De recruter les agents contractuels suivants :
  - Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 juillet 2021 : 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet.
  - Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 7 juillet 2021 : 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>.
  - Du 16 août 2021 au 10 juillet 2022 pour : 1 poste d'adjoint technique à 28/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 26/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 22/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 19/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 17,5/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint technique à 15/35<sup>ème</sup>.
  - Du 25 août 2021 au 10 juillet 2022 : 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35<sup>ème</sup>, 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>.
  - Du 2 septembre 2021 au 10 juillet 2022 : 2 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>.
  - Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 28/35<sup>ème</sup>.
  - Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet.
  - Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 : 1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps complet.
- > De fixer la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 des grades d'adjoints territoriaux.
- > De fixer la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle B1 du grade d'ETAPS.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## DÉLIBÉRATION N°2021-0080 - VERSEMENT A UN AGENT D'UNE AIDE ACCORDEE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHPP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la Commune à procéder au versement de l'aide allouée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPP), d'un montant de 1 600€, à l'agent concerné.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## FINANCES

### DÉLIBÉRATION N°2021-081 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHASSELANDIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement communal La Chasselanière, telle que présentée ci-dessous.

Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 011</b>					
6135	Locations mobilières	- 1 000,00 €			
<b>Chapitre 012</b>					
6215	Personnel affecté par la collectivité	1 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 20</b>					
2051	Concessions et droits similaires	- 3 000,00 €			
<b>Chapitre 21</b>					
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

## CULTURE, ANIMATIONS

### DÉLIBÉRATION N°2021-0082 - DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2021/2022 DU CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2021/2022 du Carré d'argent, annexés à la présente délibération.

### DÉLIBÉRATION N°2021-083 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer les subventions 2021 aux associations selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	Montant 2020	Montant 2021	Ecart 2020-2021
Expression	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	257 €	250 €	- 7 €
	Comédie pont-châtelaine	385 €	376 €	- 9 €
	Groupe Artistique Pont-Château et la Région	- €	- €	- €
	Débrouill'Art	128 €	142 €	14 €
	Les amis de l'Irlande	224 €	227 €	3 €
	Choeurs de Lesqueren	256 €	256 €	- €
Loisirs	L'outil en main	442 €	352 €	- 90 €
	AVF Pont-Château	1 242 €	430 €	- 812 €
	PIAF	402 €	430 €	28 €
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 096,70 €	1 102,90 €	6 €
	West Castle	121 €	195 €	74 €
	Nageurs du Brivet	241 €	- €	- 241 €
	Les randonneurs du Brivet	201 €	- €	- 201 €
	Roller club Pont-Château	241 €	- €	- 241 €
	Pont-Château club Mölkky 44	161 €	- €	- 161 €
Animation commerciale	ACAP	- €	- €	- €
	GECALA	1 406 €	1 406 €	0 €
Environnement	ACCA	788 €	788 €	- €
	B.I.S.E	250 €	788 €	538 €
Histoire	Association Pontchâtelaine d'histoire locale	747 €	747 €	- €
Patriotique	Le Souvenir français	210 €	189 €	- 21 €
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	263 €	284 €	21 €
collectivité	Association Prévention routière	200 €	200 €	- €
	Amicale du Personnel de la commune de pont-Château	500 €	500 €	- €
Scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	624 €	624 €	- €
	Amicale du Chat Perché	288 €	288 €	- €
	Maison des lycéens du lycée des 3 rivières	288 €	- €	- 288 €
	USEPPOB	400 €	- €	- 400 €
Animation Locale	Comité de jumelage			- €
	Comité des fêtes			- €
		<b>11 361 €</b>	<b>9 575 €</b>	



## VIE SCOLAIRE, ENFANCE

### DÉLIBÉRATION N°2021-084 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir conclue avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## SPORT

### DÉLIBÉRATION N°202185 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme Nadège Blanchard, M. Erwan TANNEAU) :

- > D'attribuer les subventions 2021 aux associations sportives selon la répartition suivante :

Nom de l'association	TOTAL Subventions 2021
AOSP FOOTBALL	5 772,99 €
ASG FOOTBALL	4 065,55 €
BUDO RYU KARATE	877,87 €
DANSE ATTITUDE (9)	1 615,38 €
ESCO PONTCHATEAU	1 239,14 €
ETOILE DE ST ROCH	1 254,91 €
LES BLES D'OR	1 705,83 €
LES CAVALIERS DE COET ROZ	1 384,10 €
PETANQUE PCP	477,73 €
PONTCHATEAU BASKET CLUB	2 933,22 €
PONTCHATEAU HANDBALL	3 110,42 €
PTCHATEAU NATATION	1 671,17 €
SOCIETE DE TIR	461,11 €
DOJO PONTCHATEAU	1 862,07 €
TENNIS CLUB	1 171,62 €
TENNIS TABLE DU BRIVET	550,27 €
U.S.P CYCLISME	2 848,63 €
ROLLER CLUB	976,82 €
NAGEURS DU BRIVET	118,00 €
PONTCHATEAU CLUB MOLKY 44	185,53 €
YOGA DETENTE	266,56 €
GYM ENTRETIEN	817,62 €
OMS - (frais de fonctionnement)	769,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 136,51 €</b>

# DÉLIBÉRATION N°2021-086 - DÉTERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE DESTINÉE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 2 768,41 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.*

A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,  
Danielle CORNET

